

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: (16): Supplément au No 16 de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1858 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1858.

(Suite).

L'état numérique des troupes appelées à l'école centrale a été le suivant :

Etat-major de l'école	12 hommes.
Personnel d'instruction	24 »
Détachement du génie (compagnies de sapeurs n° 43 de Berne et n° 8 d'Argovie)	199 »
Brigade d'artillerie n° I (formée de cadres et de recrues)	194 »
Brigade d'artillerie n° II (formée de cadres et de recrues) . . .	192 »
Brigade de cavalerie (dragons n° 10 de Berne et n° 17 de Vaud)	129 »
Brigade d'infanterie n° I (bataillons n° 26 de Vaud et n° 62 de Berne; compagnie de carabiniers n° 40 d'Argovie)	862 »
Brigade d'infanterie n° II (bataillons n° 4 d'Argovie et n° 74 d'Unterwald; compagnie de carabiniers n° 14 de Neuchâtel)	834 »
Corps sanitaire	59 »
<hr/>	
Total 2,485 hommes.	

La première brigade d'artillerie et la première brigade d'infanterie étaient casernées dans la ville de Thoune, à l'exception de la compagnie de carabiniers d'Argovie qui était logée dans des baraques de paille. La seconde brigade d'infanterie, la seconde brigade d'artillerie et les troupes du génie campèrent; la cavalerie fut casernée au-dessus de ses écuries dans la métairie inférieure sur l'Allmend.

Les troupes ont été inspectées à plusieurs reprises pendant la durée de l'école. Comme le commandant de l'école ne pouvait entrer dans tous les détails nécessaires lors de son inspection, il fit faire ces inspections de détail par les chefs de corps.

Voici le résumé des rapports reçus à cette occasion : Les troupes du génie n'ont donné lieu à aucune observation; une partie des hommes de la compagnie de sapeurs d'Argovie étant entrée au service sous l'ancien règlement d'habillement, ce n'était pas leur faute si cette compagnie n'était pas habillée uniformément. Les résultats de l'inspection ont été de même très satisfaisants pour l'artillerie; il devait en être ainsi dans une école composée de recrues et de sous-officiers nouvellement nommés, parce que dans les écoles de recrues des années précédentes on n'avait souffert aucune irrégularité, soit dans l'équipement, soit dans l'habillement.

La compagnie de cavalerie n° 10 était sans contredit la mieux montée et la mieux équipée; la tenue mérite toute louange. Dans la compagnie n° 17 l'équipement était moins complet, l'habillement moins uniforme et la qualité des chevaux inférieure.

L'aspect extérieur des deux compagnies de carabiniers était tout à fait avantageux, mais une inspection minutieuse fit découvrir que la compagnie n° 40 était

seule à la nouvelle ordonnance pour l'habillement, l'équipement et l'armement. La compagnie n° 14 portait des habits de coupe et de drap différents, l'équipement était au complet, mais comme une partie des carabines était encore au système des balles rondes, on ne peut la considérer comme en état de faire campagne.

Les bataillons d'infanterie n°s 4 et 62 étaient en tête des autres sous le point de vue de l'uniformité, de l'équipement et de l'armement. L'armement et l'équipement sont bons pour le n° 26, mais il y a beaucoup de variantes contraires aux règlements dans l'habillement où règnent des différences marquées dans l'étoffe et la couleur.

Le commandant de l'école a réussi à faire observer aux officiers d'état-major les règlements d'habillement et d'équipement, il a été inflexible sur ce point.

Il n'y a point de remarques particulières à faire sur la nourriture de la troupe; on a donné des rations supplémentaires à l'occasion d'une manœuvre de campagne avec bivouac qui a duré deux jours. La table à laquelle les officiers doivent tous prendre part d'après les règlements était bonne et à bon marché.

M. le médecin de division D^r Brière a dirigé le service sanitaire avec tact et intelligence; l'état de santé de la troupe était extraordinairement bon; il n'y a point eu de blessures sérieuses.

La discipline s'est maintenue sans difficulté, grâce à la bonne volonté de la troupe et au tact des chefs. Le commandant de l'école exprime son entière satisfaction sur ce point.

Le programme, approuvé par le département militaire fédéral, a été complètement suivi, soit dans le cours théorique, soit dans le cours d'application. On a suivi, en général, la même marche que l'année passée, ainsi qu'elle est détaillée dans le rapport précédent.

On a apporté quelques améliorations dans l'organisation de l'école, elles ont facilité l'exécution rigoureuse du programme. On peut désigner comme telles :

1° La prolongation du cours préparatoire, mis à cinq semaines, ce qui a permis de terminer l'enseignement théorique dans la plupart des branches, du moins autant que cela est possible dans le temps si court consacré à l'école. La seconde partie de l'école a été consacrée à des répétitions, ainsi qu'aux théories qui se rapportaient aux manœuvres qui devaient plus tard avoir lieu sur le terrain.

2° L'appel au cours préparatoire de ces officiers seulement qui devaient plus tard assister au cours d'application. Il est à regretter qu'une réunion de circonstances fâcheuses ait empêché quelques officiers qui avaient suivi le cours préparatoire de suivre l'école d'application et qu'il ait fallu les remplacer par d'autres. Il est indubitable qu'une bonne préparation des chefs de corps exerce une influence très favorable sur les prestations de service de leurs détachements. Heureusement, pour l'école, les remplaçants de ces officiers se sont trouvés presque tous très capables; ils ont comblé la lacune, causée par leur non fréquentation de la première partie de l'école, par un zèle digne de louange, et conduit les corps sous leurs ordres d'une manière tout à fait satisfaisante.

3^o La prolongation de l'école des recrues d'artillerie qui correspondait avec l'école centrale, de sorte qu'en réunissant les deux écoles les recrues ont eu une instruction qui a duré quatre semaines. Ce temps a permis de pousser assez en avant l'instruction du détachement d'artillerie destiné à suivre l'école centrale, pour que, formé en batteries d'école, il ait pu sans inconvénients graves suivre les manœuvres des armes réunies.

Le fait qu'à peu d'exceptions près, les instructeurs étaient les mêmes que l'année passée, a été très avantageux pour l'instruction ; il a certainement été pour beaucoup dans les bons résultats obtenus. Tous ces messieurs ayant parfaitement compris la tâche qu'il s'agissait de remplir, il en est résulté un accord très heureux pour arriver à un but commun ; chaque instructeur était parfaitement au fait de sa tâche et tous travaillaient pour atteindre le même but. Il est tout naturel que chaque instructeur aurait désiré obtenir plus de temps pour la partie qu'il devait enseigner ; ce désir s'explique par la difficulté qu'il y a de préparer en neuf semaines des officiers d'état-major tout neufs aux genres de services si variés que l'on exige d'eux. Il en est de même pour les corps de troupes qui, peu préparés, et cela encore d'une manière inégale, doivent être amenés au point de comprendre et d'exécuter les tâches qu'ils doivent accomplir, comme parties d'un corps plus ou moins considérable formé de différentes armes.

Le résultat d'une institution telle que l'école centrale ne sera satisfaisant que d'une manière relative, soit que l'on considère l'ensemble ou les détails. Il est satisfaisant, si l'on prend en considération le temps insuffisant qui est accordé, et les différences considérables dans les connaissances préliminaires qu'apportent, soit les officiers, soit les différents corps appelés à ce service. En portant un jugement sur les prestations des uns et des autres il ne faut jamais oublier cette appréciation relative, et, prenant en considération les difficultés signalées plus haut, on peut être content du résultat général. Il serait trop long de vouloir donner ici des appréciations détaillées sur les officiers ou sur les troupes qu'ils commandaient. Il suffit de constater qu'en général les officiers d'état-major, comme les officiers de troupe ont montré un vif intérêt pour l'instruction qu'on leur a donnée ; et les manœuvres de campagne, sur une petite comme sur une plus grande échelle, qui ont terminé l'école, ont prouvé que cette instruction était tombée sur un bon terrain. Il était visible que les officiers d'état-major et les chefs de corps se mouvaient avec une assurance qui manquait bien souvent autrefois. On ne peut mettre sur le compte de l'école quelques exceptions à cette appréciation générale, car l'école ne peut avoir d'autre destination que de développer, autant qu'il est en son pouvoir, les germes d'instruction militaire qui se trouvent dans notre armée. Lorsque ces germes n'existent pas, l'école centrale ne peut leur faire produire des fruits, et quelques incidents dans cette école démontrent la nécessité absolue de mettre beaucoup plus de prudence dans la nomination des officiers d'état-major.

Comme l'assurance à cheval est indispensable aux officiers d'état-major et d'artillerie, on a consacré beaucoup de soins à l'équitation. Les chevaux de selle ap-

partenant à la Confédération ont rendu dans cette occasion de grands services, il est donc fort désirable qu'on n'en diminue pas le nombre. Quelques officiers montaient leurs propres chevaux ; on devrait insister pour qu'il en fût toujours ainsi ; les moyens pour y parvenir seraient de taxer les chevaux des officiers et de leur accorder une ration. Il est d'un haut intérêt pour notre armée que l'on facilite aux officiers d'état-major la possibilité de se tenir un cheval de selle.

Quant aux chevaux de trait pour l'artillerie on en loue avec la plus grande facilité et cela en nombre suffisant.

La compagnie de dragons n° 10 était fort bien montée, la compagnie n° 17 avait par contre des chevaux d'une race inférieure. L'état de ces chevaux, à leur arrivée à Thoune, ne peut être passé sous silence : un grand nombre avait été blessé dans la marche et tout en admettant avec les officiers expérimentés de cavalerie que le mauvais équipement y était pour beaucoup, on ne peut s'empêcher de croire que le manque de discipline pendant la marche n'ait fortement contribué au mauvais état dans lequel se trouvaient ces chevaux.

Le nombre des chevaux assistant à l'école d'application a été le suivant :

Etat-major	46	chevaux.
Artillerie	220	»
Cavalerie	150	»
Infanterie	12	»
	<u>408</u>	»

L'inspection du cours de théorie et de l'école d'application donna sur tous les points un résultat satisfaisant.

Avant de terminer ce chapitre, il nous reste encore à nous prononcer au sujet du postulat 11 de l'arrêté fédéral concernant la gestion du Conseil fédéral en 1857 (Rec. of. VI, p. 72), portant ce qui suit :

« Le Conseil fédéral est invité à ne pas s'écarter des principes qui ont prévalu » lors de la création de l'école centrale et à maintenir pour l'enseignement dans » cet établissement une juste proportion dans la combinaison de la théorie avec la » pratique. »

Nous ajouterons ici purement et simplement l'observation que ce postulat a déjà reçu son exécution pour 1859, en ce que les deux divisions d'instruction, tant celle de la théorie que celle de la pratique, devront être combinées à l'école de Thoune d'après le mode précédemment établi.

7. *Rassemblement de troupes.* — Le crédit accordé a permis de donner au rassemblement de troupes, près de Luziensteig, commandé par M. le colonel fédéral Bontems, une extension que ces rassemblements n'avaient pas encore eue chez nous.

Cependant, le nombre des troupes fixé de prime-abord a dû être un peu modifié. Contrairement au projet du département militaire fédéral de faire donner à l'infanterie un cours préparatoire d'une semaine dans les cantons et sous la surveillance d'officiers d'état-major, M. le colonel Bontems proposait de réunir sur le terrain

les cadres, en tout ou en partie (les $\frac{3}{4}$), pour les exercer ensemble avant les manœuvres proprement dites; la troupe et le reste des cadres auraient été exercés dans les cantons. Le département ne put acquiescer à ce projet, parce que les expériences faites jusqu'à présent n'ont pas justifié d'une manière prépondérante l'utilité des écoles de cadres, et que, dans le cas présent, on ne comprend pas comment les corps privés de leurs cadres auraient pu tirer quelque utilité des cours de répétition tenus dans les cantons. On convint, en fin de compte, de réunir les troupes pour un temps un peu plus long, et pour ne pas augmenter les frais du rassemblement on réduisit un peu le nombre des troupes. En augmentant la durée de la réunion, on avait pour but de diviser le temps des manœuvres en deux périodes; pendant la première chaque arme et chaque corps devait s'exercer individuellement, la seconde devait être consacrée aux manœuvres de guerre avec les armes réunies.

Nous décidâmes, en conséquence, que l'infanterie serait diminuée d'un bataillon de Lucerne et d'un bataillon du Tessin, mais que la durée du rassemblement serait pour toutes les troupes du 12 au 25 septembre; il fut ordonné de plus un cours préparatoire pour l'état-major qui devait durer du 5 au 11 septembre. Sur la demande du commandant en chef, on adjoignit une compagnie de pontonniers et une seconde compagnie de sapeurs à celle déjà commandée. Ensuite de ces modifications, le corps de troupes appelé sous les armes était composé de la manière suivante :

	Hommes.
<i>Etat-major.</i> En y comprenant les secrétaires,	53
<i>Génie.</i> 2 compagnies de sapeurs, 1 compagnie de pontonniers :	
Compagnie de sapeurs n° 2 de Zurich	100
Compagnie de sapeurs n° 6 du Tessin	100
Compagnie de pontonniers n° 3 de Berne	<u>100</u>
	300
<i>Artillerie.</i> 3 batteries :	
Batterie de canons de 12 livres n° 4 de Zurich	138
Batterie de canons de 6 livres n° 12 de Lucerne	167
Batterie de canons de 6 livres n° 16 d'Appenzell (R.-E.)	<u>168</u>
	473
<i>Cavalerie.</i> 2 compagnies de guides, 6 compagnies de dragons :	
Compagnie de guides n° 2 de Schwytz	22
» » 3 de Bâle-Ville	25
» dragons 1 de Schaffouse	72
» » 3 de Zurich	58
» » 9 de Saint-Gall	72
» » 18 d'Argovie	45
» » 19 de Zurich	60
» » 20 de Lucerne	<u>78</u>
	430
	<u>Transport 1,256</u>

		Hommes.
	Report	1,256
<i>Carabiniers.</i>	8 compagnies :	
	Compagnie n ^{os} 16 des Grisons	95
	» 18 d'Appenzell (Rh.-Ext.)	91
	» 22 de Zurich	100
	» 28 de Zug	99
	» 34 de Lucerne	100
	» 36 des Grisons	107
	» 38 d'Argovie	99
	» 44 du Tessin	<u>114</u>
		805
<i>Infanterie.</i>	7 bataillons, 5 demi-bataillons :	
	Bataillon n ^{os} 30 de Berne	695
	» 47 d'Appenzell (Rh.-Ext.)	690
	» 48 de Zurich	697
	» 65 des Grisons	700
	» 68 de Saint-Gall	610
	» 71 de Schaffouse	688
	» 73 de Glaris	667
	Demi-bat. 75 d'Uri	347
	» 77 de Zug	308
	» 79 de Soleure	405
	» 80 de Bâle-Ville	401
	» 82 d'Appenzell (Rh.-Int.)	<u>325</u>
		6,595
		Total 8,654

La question la plus importante et la plus difficile était celle de la dislocation et du logement des troupes.

Ragatz fut désigné comme lieu de rassemblement pour l'état-major du 5 au 11 septembre, c'était le lieu le plus convenable pour cela.

Il était important pour la première période de la réunion que les différentes armes fussent concentrées chacune pour elle; on gagnait ainsi plus de temps pour les exercices, il était aussi plus facile de surveiller convenablement le service intérieur et la discipline. Il n'était pas possible d'adopter le système de cantonnements étendus, cela aurait fait perdre beaucoup de temps en marches inutiles et sauf le moment des exercices la troupe aurait été en dehors de la surveillance active du commandant en chef. Des cantonnements resserrés étaient impossibles eu égard au pays où l'on se trouvait. Le colonel Bontems demanda en conséquence que la troupe fût campée, et sa demande dut lui être accordée malgré les frais plus considérables que cette mesure entraînait, si on ne voulait pas mettre en question de tenir le rassemblement dans la contrée désignée et avec le nombre de troupes qu'on y avait destiné.

La dislocation suivante fut donc adoptée pour la première période :

Les deux compagnies de sapeurs durent arriver le 8 septembre à Malans, et de ce jour jusqu'au 11 du même mois préparer le camp, du 12 au 18 elles furent campées et tinrent là leur cours de répétition.

Les trois batteries d'artillerie campèrent dès le 11 septembre près du Zollbrücke supérieur, chacune d'elle avait eu dans son canton un cours de répétition de plusieurs jours. Du 12 au 18 septembre l'artillerie exerça seule.

Les deux compagnies de guides arrivèrent le 11 à Malans pour y faire le service d'ordonnance.

Les six compagnies de dragons se rassemblèrent le 8 septembre à Winterthour, y tinrent leur cours de répétition jusqu'au 14, en partirent le 15 pour Ragatz où elles arrivèrent le 18, vers la fin de la première période.

Les huit compagnies de carabiniers arrivèrent le 11 septembre au Luziensteig, y furent casernées et reçurent là une instruction préparatoire du 12 au 18.

L'infanterie arriva le 11 septembre à Malans, où elle occupa le camp et s'y prépara, par des exercices spéciaux, aux manœuvres qui devaient suivre.

La compagnie de pontonniers n'arriva que le 18 septembre à Ragatz.

Le 19 septembre (jour du Jeûne) toute la division était réunie ; elle fêta ce jour d'une manière convenable sur la plaine sous Malans.

Les grandes manœuvres devaient avoir lieu du 20 au 25 septembre (seconde période), mais le mauvais temps fut cause que l'on dut rentrer au camp le 24. Les troupes se reposèrent le 25, et se mirent en marche le 26 septembre pour rentrer dans leurs foyers.

Le commandant en chef avait pleins-pouvoirs pour la répartition de l'état-major et des troupes, pour l'instruction à donner pendant le cours préparatoire de l'état-major et pour les exercices préparatoires de la troupe pendant la durée de la première période.

Le plan des manœuvres de guerre lui était de même entièrement remis.

Du 5 au 11 septembre, l'état-major fut occupé à des travaux d'organisation, comme aussi à la reconnaissance du terrain ; il étudia les règles de tactique qui devaient diriger les simulacres de guerre de la seconde période. Le reste du temps fut employé à repasser la théorie ordinaire d'état-major, ce qui, vu le peu de temps qu'on avait devant soi, ne put se faire que très au courant.

Ainsi que cela vient d'être dit, les troupes avaient, du 12 au 18 septembre, chaque arme à part, leurs cours de répétition. Pour la cavalerie, ce cours n'avait duré que jusqu'au 14, à cause de la marche de Winterthour à Ragatz. Pour les armes spéciales, on suivit les enseignements des cours de répétition ordinaires. L'artillerie comme les carabiniers exercèrent le tir à la cible. L'instruction de l'infanterie fut divisée en deux parties : l'instruction pour la troupe et l'instruction pour les cadres. La première s'occupa principalement des écoles de brigade et de division ; toutes deux laissaient beaucoup à désirer dans leur exécution ; il n'était souvent pas plus question d'une idée tactique que d'un emploi judicieux du terrain. Dans

les manœuvres de division, les déploiements étaient trop longs ; on perdait beaucoup de temps en hésitation et mouvements inutiles avant de faire quelque chose. A côté de ces manœuvres, il y en eut de plus petites ; le commandant en chef voulut s'assurer par lui-même de l'état de l'instruction des troupes dans le service de campagne ; il fit former un soi-disant bataillon de cadres, composé de détachements de tous les bataillons présents. Ce bataillon avait chaque jour un thème tactique à résoudre sur le terrain tel que formation d'une avant ou d'une arrière-garde, attaque et défense d'un pont, d'une position, placement des avant-postes de jour et de nuit. Quant à l'instruction théorique on repassa d'une manière générale avec les officiers l'école de brigade en leur expliquant les principes de la tactique ; on leur donna aussi un exposé détaillé des manœuvres qui devaient être exécutées plus tard.

Le jour du Jeûne (19 septembre) a été célébré d'une manière solennelle ; il y eut le matin service divin pour chaque confession, l'après-midi grande parade. La division était rangée sur deux lignes devant le front du camp, à l'aile droite le génie et les carabiniers, à la gauche l'artillerie et la cavalerie. Le défilé par divisions présentait un fort bel aspect et termina d'une manière satisfaisante la première période des manœuvres.

Pour les manœuvres de guerre avec les armes réunies la troupe fut répartie en deux divisions, l'une, sous le nom de division suisse, fut mise sous le commandement de M. le colonel fédéral Gerwer, l'autre (division ennemie), sous celui de M. le colonel fédéral Edouard de Salis. L'idée de la manœuvre, qui devait durer toute la semaine, était la suivante : Un corps ennemi s'est avancé de l'Engadine jusqu'à Coire par le Julier et le passage de l'Albula, et se prépare à descendre le long du Rhin pour chasser la division suisse, qui occupe les positions importantes du Luziensteig, de la Landquart et du Schollberg. La division suisse a pris position en avant de Zizers ; elle y est attaquée et repoussée derrière la Landquart. Le jour suivant, l'ennemi passe la Landquart, pousse la division fédérale jusqu'à Mayenfeld et attaque sa position près de Jenins ; il ne peut forcer cette position et se retire ; la division fédérale bivouaque près de Jenins. Le lendemain, se trouvant dans une mauvaise position, elle jette un pont sur le Rhin et passe de bon matin sur la rive gauche de ce fleuve. L'ennemi force le passage de la Tardisbrücke et attaque Ragatz. La division fédérale l'attend d'abord en position, puis se retire derrière la Tamina et bivouaque dans la plaine de Sargans. L'ennemi occupe Ragatz, suit la division fédérale et bivouaque vis-à-vis d'elle. La division fédérale prend position à l'entrée de la vallée de la Seez ; la division ennemie l'attaque avec son aile gauche, tout en faisant une démonstration contre Sargans. L'ennemi pousse la division suisse jusqu'à Mels ; là, cette dernière reprend l'offensive et repousse l'ennemi jusqu'à Ragatz, où il prend position ; la division suisse bivouaque près du Freihof.

Jusqu'à là le programme des manœuvres fut suivi de point en point ; il est probable que la fin des manœuvres aurait été pour le 24 de repousser encore l'ennemi jusqu'au camp, où toutes les troupes se seraient réunies ; mais la pluie qui tom-

bait à torrents dès le 25 au soir sur les troupes qui bivouaquaient, força de rompre la manœuvre; le pont près de Ragatz fut rétabli et les troupes rentrèrent au camp. Le 25 au matin, les brigadiers passèrent encore une inspection de leurs corps, et l'après-midi la troupe fit ses préparatifs de départ. Ce départ eut lieu le 26 dans le meilleur ordre; les troupes atteignirent leur destination en grande partie par chemins de fer, en partie par bateaux à vapeur ou marches ordinaires.

Ce rassemblement près du Luziensteig, le plus grand que la Suisse ait eu depuis 1815, ne pouvait manquer d'attirer fortement l'attention du public.

Il ne peut entrer dans les convenances de ce rapport de donner des détails circonstanciés sur l'instruction et le service, pas plus que de faire une critique de la marche et de l'exécution des manœuvres de la dernière semaine. Ces manœuvres ont encore montré que nous ne faisons pas assez pour l'instruction de notre état-major. Car les fautes commises pendant les manœuvres tenaient essentiellement au manque de connaissance du terrain en général et de l'usage que l'on peut faire des différentes armes, ce qui donnait quelque chose d'incertain aux mouvements; on manquait aussi de coup-d'œil.

Le service extérieur, le service de garde et les rapports de toute espèce ne se faisaient pas bien, parce que les officiers des états-majors ne connaissaient pas exactement ces parties de leur service et n'avaient pas une idée bien claire de l'importance du service de chaque charge dans un état-major bien organisé. La troupe, l'infanterie en particulier, n'était pas assez exercée au service de campagne; le demi-bataillon de Bâle-Ville n° 80 faisait une exception honorable; le bataillon n° 48 de Zurich le suivait de près; les bataillons se suivaient comme ci-dessous sous le point de vue de la tenue et de l'instruction.

Nos 68 de Saint-Gall, 50 de Berne, 78 de Soleure, 77 de Zug, 71 de Shaffouse, 47 d'Appenzell (Rh.-Ext.). Mais tous les bataillons, comme aussi les armes spéciales, méritent des louanges pour l'excellente discipline qu'ils ont montrée et l'entrain avec lequel ils ont supporté toutes sortes de fatigues d'une manière qui fait honneur à notre armée.

Des réunions semblables moins nombreuses, mais renouvelées chaque année, jointes à un soin tout particulier apporté à l'école centrale, des reconnaissances et visites aux camps, ainsi qu'aux établissements militaires étrangers, donneront une forte impulsion à notre état-major, feront disparaître ou du moins diminueront les lacunes qu'il présente et donneront à notre armée ce qu'il lui faut pour faire campagne et remplir sa tâche en cas de besoin.

8. *L'infanterie, son instruction dans les cantons.* — Les plans d'instruction des cantons ont été, suivant les règlements, soumis au département militaire qui, après avoir pris connaissance des rapports des inspecteurs, les a sanctionnés avec ou sans remarques. Tous ces plans n'ont pas été remis dans le temps voulu, et l'on n'acquiert pas en les lisant un aperçu général de ce qui doit se faire dès le commencement de l'année. On doit reconnaître que la plupart des cantons s'efforcent de remplir les obligations que leur imposent les règlements au sujet de l'instruction

de l'infanterie; mais néanmoins il faut convenir que bien peu de cantons dépassent le minimum fixé pour cette instruction, tandis qu'il y en a plusieurs qui, pour une raison ou pour une autre, cherchent à diminuer ce temps déjà si court; cette tendance est du reste énergiquement repoussée par le département. Plus les armes à feu portatives se perfectionnent, plus il est important que le soldat soit parfaitement instruit, c'est alors seulement que les armes excellentes qu'on met maintenant entre ses mains peuvent rendre le service qu'on en attend. -

En l'année 1858, les cantons ont instruit 10,461 recrues, dont 3,351 chasseurs et 7,110 mousquetaires; l'instruction la plus longue est donnée par Vaud, qui donne aux chasseurs 45 jours d'instruction et 55 aux mousquetaires. 44 $\frac{1}{2}$ bataillons d'élite ont eu leur cours de répétition; ils avaient en somme un effectif de 31,877 hommes; les cours de répétition de la réserve ont été fréquentés par 19 bataillons, en tout 41,000 hommes. Ce résultat est satisfaisant, mais ici encore le temps de l'instruction a été trop court. Les inspecteurs fédéraux ont inspecté tous ces cours; leurs rapports sont en général favorables pour ce qui touche l'habillement, l'équipement et la discipline; l'armement prêtait davantage à la critique, et cela surtout dans les cantons de Schwytz et du Valais, auxquels des recommandations pressantes ont été adressées à ce sujet.

L'instruction des recrues s'effectue de beaucoup de manières différentes. Dans beaucoup de cantons l'influence d'instructeurs capables a porté l'attention sur la partie de l'instruction dont le soldat a le plus besoin pour faire campagne et fait mettre de côté toute pédanterie dans les choses peu importantes, ainsi que tout ce qui ne se rapporte pas à ce but principal. Dans les petits cantons, on se figure souvent former de bons soldats en les fatigant inutilement par des détails d'exercices sans idée et sans réflexion. Aussi les rapports se plaignent souvent de ce que l'on connaît mal le service des troupes légères, le service de sûreté, et en général le service de campagne, tandis que l'on perd son temps à exercer le maniement d'armes et l'école de peloton. On se plaint aussi de ce que le soldat connaît mal son arme et ne la soigne pas mieux, et l'on consacre trop peu de temps aux exercices préparatoires du tir comme au tir lui-même. Dans plusieurs cantons, on considère les exercices de tir comme une occupation fort chère et très fatigante, on cherche à s'en débarrasser le plus tôt possible, et l'on oublie l'importance que le feu de l'infanterie prend de plus en plus.

Conformément au postulat 7 du décret fédéral touchant le rapport de l'année passée, nous avons exhorté les cantons de la manière la plus pressante à tenir sérieusement à ce que les exercices de tir prescrits fussent exécutés régulièrement, et les inspecteurs fédéraux ont été spécialement chargés de veiller à ce que les cantons remplissent leur devoir sur ce point.

L'exercice à la bayonnette n'a pas toujours été bien compris. Au lieu de voir un combat simulé dans cet exercice, plusieurs instructeurs n'y voient que des bottes et des parades exécutées au commandement, ce qui est tout à fait faux et doit être réprimé. Il y a lieu de croire que ces idées fausses sont la cause du peu de progrès que l'on a fait dans ce genre d'exercice.

Le département militaire a pris sérieusement à cœur de parer à tous ces inconvénients, et s'efforcera de le faire au moyen de l'école des instructeurs d'infanterie. La nécessité d'exercices de tir plus fréquents, ensuite du changement des fusils ordinaires en fusils rayés, fera certainement naître des idées plus justes sur la manière d'entendre le règlement d'exercice. Le département donnera à messieurs les inspecteurs des instructions dans ce sens.

Il résulte des rapports de messieurs les inspecteurs que, dans plusieurs cantons, les bataillons n'assistaient pas complets aux cours de répétition ; soit parce que, comme au Tessin, beaucoup d'hommes étaient hors du pays, soit parce qu'on accorde trop facilement des dispenses. Ainsi un bataillon qui doit être fort de 768 hommes, dont l'effectif au 1^{er} janvier était de 1,000 hommes, ne parut à son cours de répétition qu'avec la force de 524 hommes. Le département s'est vu souvent dans le cas de formuler sur ce sujet de sévères réclamations.

(A suivre.)

Le n° 33 de la *Feuille fédérale* publie un intéressant rapport du Conseil fédéral sur les mesures prises dans l'intérêt de la neutralité, en date du 1^{er} juillet. Nous en détachons les passages suivants sur l'occupation des diverses frontières :

Occupation des frontières dans le Tessin et le Valais.

Aussi longtemps que les armées belligérantes se trouvèrent en présence sur le Tessin ou à l'ouest, nos mesures militaires se bornèrent à l'occupation du canton du Tessin et à quelques positions à la frontière sud-ouest. Pour ce dernier point nous nous contentâmes d'appeler l'état-major de la division n° 3 et de mettre sur pied un bataillon d'infanterie (35 Valais) avec une compagnie de carabiniers (n° 7 Valais). Il devenait toujours moins vraisemblable que le théâtre de la guerre se rapprocherait de notre frontière sud-ouest, et quant aux éventualités imprévues, les cantons voisins offraient, grâce à une population nombreuse et à une bonne organisation militaire, la garantie que d'un jour à l'autre on pourrait jeter sur les points menacés un nombre suffisant de troupes.

Il en était autrement de la frontière sud. De ce côté on n'avait que le canton du Tessin et les troupes qui pouvaient y être appelées avaient à franchir des distances considérables et des passages de montagne d'un accès difficile, surtout au printemps. Selon toute apparence on pouvait aussi s'attendre à des commencements d'hostilités à proximité de cette frontière, et c'est là qu'il était d'urgence de parer à tout danger, d'agir avec prévoyance et d'être sur ses gardes.

Déjà à la date du 24 avril, les troupes suivantes étaient mises sur pied pour occuper le Tessin, savoir :

La compagnie de carabiniers N° 45 (Tessin),
les bataillons > 8 >
> 65 (Grisons),
> 75 (Uri),